Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_65-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026.

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO)
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN
Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-065 : ADMINISTRATION GENERALE. AUDIAR Désignation d'un représentant

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Par délibération n°2026 -047 du 3 avril 2027, le Conseil Municipal a désigné Romain GUENO, représentant à l'assemblée générale de l'AUDIAR Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

A la suite d'une évolution statutaire de l'agence d'urbanisme de l'aire rennaise adoptée en 2025, la représentation des communes de la métropole se fait dorénavant au sein d'un collège des communes, assurant la représentativité de chaque strate de l'armature urbaine, en complémentarité avec les désignations opérées par le Conseil de Rennes Métropole. Chacun des maires concernés a été informé de cette évolution dans le cadre du groupe d'élus auquel il appartient.

Compte tenu des délégations et au vu des statuts de l'AUDIAR, il est proposé de désigner Julien GROS pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de l'AUDIAR qui se tiendra en septembre prochain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal DESIGNE Julien GROS pour siéger au sein du collège communal de l'assemblée générale de l'AUDIAR en lieu et place de Romain GUENO.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine